

# TRAIT-D'UNION – SEPTEMBRE 2009

## SAINT-DENIS-SUR-LOIRE



Bulletin n° 57

Saint-Denis-sur-Loire,  
Commune membre deSaint-Denis-sur-Loire,  
Commune inscrite

### Éditorial

Après une période estivale un peu plus calme pour tous, la mairie est à nouveau une « ruche » où chacun s'active sur les projets qui lui tiennent à cœur.

La commission scolaire n'a pas connu de répit : le « Cercle Scolaire de la Vallée Saint Jean » a vu le jour le 1<sup>er</sup> août, avec la mise en place des conventions, règlement intérieur... Cette commission vous en fera un point précis dans le prochain bulletin.

Les associations dionysiennes ont elles aussi repris leurs activités. Nous leur souhaitons une bonne rentrée.

Bonne rentrée à tous.

Claudine BOCQUEL

### RECRUTEMENT : ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>ème</sup> CLASSE

Les communes de Ménars, Saint-Denis-sur-Loire et Villerbon recrutent un adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe à temps complet. Il sera agent de la commune de Ménars et mis à disposition des deux autres communes pour moitié du temps de travail.

**Missions :** Maintenance des matériels et des bâtiments communaux et entretien des espaces verts.

**Profil :** La personne (homme ou femme) sera formée aux métiers du bâtiment mais disposera d'une grande polyvalence dans les compétences. Elle sera dotée d'esprit d'initiative, de rigueur et d'une aptitude au travail en équipe et en autonomie.

- Permis VL et PL obligatoires.

Date limite de dépôt des candidatures : **15 octobre 2009**

Envoyer les candidatures (lettre de motivation et CV) à la Mairie de Saint-Denis-sur-Loire.

### De quoi avons parlé au conseil municipal du 3 juillet 2009 ?

- Mise en place d'une Entente Intercommunale de gestion du RPI qui prendra la dénomination de « Cercle Scolaire de la Vallée Saint-Jean ».
- Attribution d'une prime d'habillement aux agents techniques.
- Signature d'une convention de participation financière de la commune au fonctionnement des classes primaires des établissements d'enseignement privé.
- Approbation du projet de désaffectation d'une partie du Chemin Rural n°31 dit « de Macé à Saint-Denis-sur-Loire » dans le but de son déplacement.
- Création d'un poste d'agent d'entretien dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, pour remplacer un départ en retraite.



### Démarrage des travaux de voirie : rue Médicis, rue Muraton et chemin Creux

Dans la deuxième semaine de septembre commencera la pose de caniveaux sur le secteur regroupant le haut des rues Médicis et Muraton, le chemin Creux et le bas de la rue Médicis.

Quelques désagréments seront donc causés pendant plusieurs semaines.

Une déviation sera mise en place.

Nous comptons sur votre compréhension et vous prions par avance de nous excuser pour la gêne occasionnée.

## RESTAURATION LAVOIR DE MACE

Nous espérons que vous avez pu profiter de vacances à la fois «détendantes» et «regonflantes». Quant à nous, membres de la commission Patrimoine, nous voilà plein d'énergie pour faire aboutir nos projets.

Celui qui nous tient le plus à cœur est la réalisation du sentier pédestre reliant les hameaux de la commune. Le dossier a été remis en juillet 2008 à notre communauté d'agglomération (Agglopolys) au moment où cette dernière décidait de mener un travail de recensement.



Ce travail englobe tous les sentiers balisés du territoire ainsi que les sentiers potentiels, établit un schéma cohérent avec mise en valeur du patrimoine et reliant les communes entre elles.

Le comité de pilotage Agglopolys où Marie-Ange Chesneau-Chaurin représente la commune a inscrit notre projet avec des liens vers Ménars et La Chaussée Saint-Victor. La réunion de fin septembre finalisera le schéma global et proposera le calendrier de réalisation. Nous avons bon espoir que notre « circuit des eaux » soit balisé dès 2010.

En effet, ce sentier relie les sites ayant, pour la plupart d'entre eux, un lien avec le thème de l'eau : les puits, les lavoirs, la Loire, le château d'eau, les fosses ainsi que l'évocation des sources. Il permet de découvrir la diversité de notre commune au travers de ses hameaux.

A Macé, le sentier passe devant le petit lavoir juxtant l'ancienne propriété du peintre Muraton que ce dernier avait d'ailleurs mis en scène dans un de ses tableaux conservé par un habitant de Saint-Denis-sur-Loire.

Nous avons souhaité, comme première étape de notre projet de sentier, rénover ce lavoir et lui redonner son lustre d'antan. Parmi les possibilités, nous privilégions celle d'un chantier intergénérationnel associant jeunes et adultes bénévoles de la commune.

Nous avons sollicité l'association Apollos pour ce projet. Une branche dédiée à cette activité serait créée avec l'aide de la commission communale Tourisme et Patrimoine.

L'idée est de lotir le projet en 3 parties de 3 jours à planifier soit au cours des vacances scolaires 2010 soit le samedi. Cette activité sera déterminée par les bénévoles eux-mêmes. Il s'agit bien sûr de s'approprier cette réalisation, de valoriser notre commune et de partager des savoir-faire.

Si vous êtes intéressé(e), quelque soit votre âge, si vous pensez que votre expérience peut être utile et/ou être transmise à d'autres, si vous avez envie de partager l'aventure, merci de retourner le coupon joint agrafé au questionnaire « Que pensez-vous de votre Trait-d'Union » et de le déposer dans la boîte à lettres de la Mairie.

Nous reviendrons vers vous prochainement. D'ici là les membres de la commission vous souhaitent une excellente rentrée.

Dominique CORMIER  
Responsable de la commission Tourisme et Patrimoine

**SAINT-DENIS-SUR-LOIRE**  
**DIMANCHE 18 OCTOBRE 2009**



**BROCANTE**

Organisée par LE COMITE DES FETES

Réservations au 02.54.74.17.45



# RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

## AVIS AUX ÉLECTEURS



L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

**Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2009 inclus.** Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Les inscriptions déposées en 2009 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010.

**Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2010 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 31 décembre 2009, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.**

*Pour information et contrairement à ce que laisse penser la rumeur, le restaurant dionysien du **Grand Atelier** est toujours ouvert.*

*M. et Mme Perron continuent de vous y accueillir avec plaisir, rue du 8 mai 1945.*



Ecole de Danse ASCV

## Danse classique

Cours de Danse Classique,

Moderne et Danse de caractère

Bernadette Crosnier, professeur agréé

Cours ouverts aux enfants à partir de la moyenne section de maternelle

### Tenue

- ❖ Justaucorps - location possible: 5 euros / an
- ❖ Cache-cœur
- ❖ Collants chair avec pieds
- ❖ Demi-pointes roses
- ❖ Pointes sur avis du professeur (pas avant 10 ans)

### Cotisation annuelle

<b>Maternelles:</b>	1/2 heure :	58,50 € / an (3 * 19,50 €)
<b>Primaires:</b>	1 heure :	117 € / an (3 * 39 €)
<b>Collège, lycée et adultes :</b>	1 heure 1/2 :	135 € / an (3 * 45 €)
<b>Danse moderne adultes:</b>	1 heure :	60 € / an (3 * 20 €)

### Horaires prévisionnels, sujet à ajustement en début d'année

Maternelles: moyenne et grande section	- Mercredi matin	11h30 – 12h00
CP	- Mercredi après-midi	15h00 – 16h00
CE1 / CE2	- Mercredi matin	10h30 – 11h30
CM1 / CM2	- Mercredi après-midi	14h00 – 15h00
CM2 / 6 <sup>ième</sup>	- Mardi ou jeudi soir	17h45 – 19h15
5 <sup>ième</sup> / 3 <sup>ième</sup>	- Samedi après-midi	13h30 – 15h00
Lycée et adultes	- Samedi matin	10h30 – 12h00
Danse moderne Adultes	- Mardi ou Jeudi soir	19h15 – 20h15

Pour toute information,

appelez-nous au 02.54.46.84.16

Ou envoyez-nous un mail à [ascvillerbon@free.fr](mailto:ascvillerbon@free.fr) et nous vous répondrons



SAINT-DENIS-SUR-LOIRE,

REPRISE DES COURS DE GYM à partir du 15 septembre  
aux horaires suivants :

MARDI MATIN 9 h 30 : GYMNASTIQUE TRADITIONNELLE avec Bernadette CROSNIER

VENDREDI SOIR : avec Cyril HUON

STEP ..... de 18 h 30 à 19 h 30

RENFORCEMENT MUSCULAIRE ..... de 19 h 30 à 20 h 30

(Venez participer à quelques séances d'essai !)

Contacteur Sylvie 02.54.74.61.32 ou Monique 02.54.58.80.73

Site Internet <http://www.wix.com/Apollostdenis/APOLLOS-ST-DENIS-SUR-LOIRE>  
(ou apollos St Denis sur Loire sur moteur de recherche)

## SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

Dimanche 27 Septembre 2009

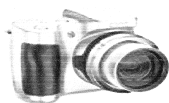
### EXPO PHOTO

Sur le thème de  
« La Loire »

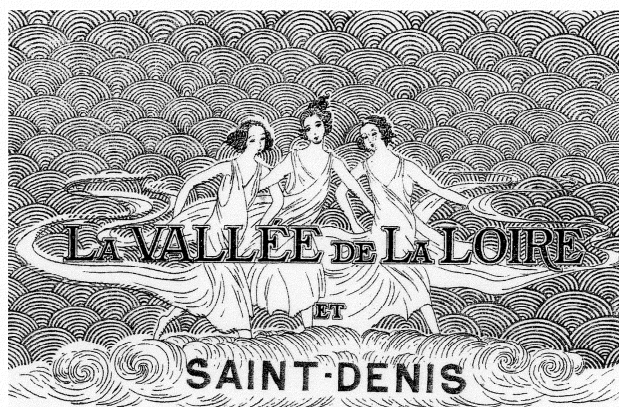
*Salle des Associations*

*9h - 12h et 14h- 18h*  
*Entrée libre*

11 photographes amateurs



Organisation : Comité des Fêtes de Saint-Denis-sur-Loire



Les 19 et 20 Septembre 2009

A l'occasion des JOURNEES du PATRIMOINE

Exposition sur les Sources Hydrominérales  
de Saint-Denis-sur-Loire  
1000 ans d'Histoire

Au Château de SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

De 10h à 12h et de 14 à 17h30.

Entrée 4 Euros

### Atelier Dessin Peinture



Programme 2009-2010

- Dessin, peinture toutes techniques (aquarelle, gouache, acrylique, huile) maîtrise de la technique choisie.
- L'art du trait : mélange des couleurs, perspective
- Dessin à vue, création, étude d'un maître.

Atelier animé par **Suzanne Albert**, professeur de dessin  
Menars salle Oudin-Bretheau (les Charmilles) le **Lundi de 18h à 20h**

Renseignements auprès :

du professeur : Suzanne Albert 02 54 74 42 88

ASLM \* : Andrée Laval 02 54 46 87 95

\* Association Sports et Loisirs de Menars

IPNS



Recherche  
**FEMME DE MENAGE**  
SAINT-DENIS-SUR-LOIRE (LES MEES)

MINIMUM 6 H PAR SEMAINE (ménage/repassage)

Merci de nous contacter **dès que possible**  
Au 02 54 87 04 39 ou 06 85 75 73 16